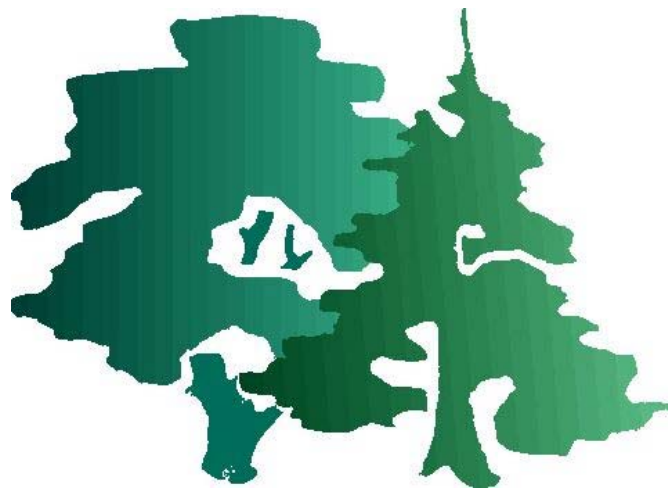


LES CAHIERS FORESTIERS DE GEMBLoux



**La forêt privée wallonne et sa gestion :
des chiffres qui parlent**

N° 31

V. COLSON, T. PUISSANT, J. HEBERT, J. RONDEUX

ISSN : 0777-9992

D/2004/6026/33

LES CAHIERS FORESTIERS DE GEMBLOUX

visent à faire connaître les travaux (documents techniques, rapports de recherche, publications, articles de vulgarisation) émanant de l'unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et de ses groupes de recherche, financés par des organismes internationaux, nationaux ou régionaux.

Adresse de contact :

**Unité de Gestion des Ressources forestières
et des Milieux naturels**

Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux
B - 5030 Gembloux - Belgique

Tél : 32 (81) 62 23 20

Fax : 32 (81) 62 23 01

E-MAIL : rondeux.j@fsagx.ac.be

<http://www.fsagx.ac.be/gf>

LA FORET PRIVEE WALLONNE ET SA GESTION : DES CHIFFRES QUI PARLENT

V. COLSON⁽¹⁾, T. PUISSANT⁽²⁾, J. HEBERT⁽²⁾, J. RONDEUX⁽¹⁾

Résumé

Une enquête a été réalisée auprès de propriétaires forestiers privés wallons afin de tenter de caractériser les propriétés et leur gestion mais également d'identifier la nature de leurs principales préoccupations. L'étude fait ressortir des faciès multiples tant au niveau des propriétés que des propriétaires. La majorité des forêts privées wallonnes représente avant tout un patrimoine avec un fort attachement sentimental pour les propriétaires. Une proportion élevée de ceux-ci gère eux-mêmes leur forêt en y consacrant parfois beaucoup de temps mais sans nécessairement planifier la gestion. Cette enquête montre aussi le souhait d'une grande partie des propriétaires d'être davantage informés et encadrés.

Mots-clés : forêt privée, Wallonie, gestion.

Abstract

An investigation relative to Walloon private forest owners was carried out in order to characterise their properties and the management undergone in each one of them, as well as to identify the main problems the owners encounter. The results of this study emphasise on the existence of multiple aspects of owners and of their properties. The majority of the Walloon private properties represent above all an important inheritance along with a strong sentimental attachment in regards to the owner. A high proportion of owners manage their forest themselves by devoting a lot of time, but without necessarily planning management. This study clearly shows that a large number of owners wish to be more informed and guided.

Key-words : private forest, walloon Region, management.

⁽¹⁾ Unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

⁽²⁾ A.S.B.L. GEPROFOR (Groupe pour l'Etude, la Valorisation et la Promotion de la Forêt et des Productions forestières)

1. Introduction

Dans le Cadre d'une étude financée par le Ministère de l'Agriculture et de la Ruralité pour la Région wallonne⁽¹⁾, une enquête a été réalisée auprès de propriétaires privés de bois et forêts situés en Région wallonne. Les objectifs de cette enquête étaient de :

- récolter des informations sur le morcellement et la composition de la forêt privée wallonne ;
- tenter de caractériser la gestion des propriétés forestières privées ;
- interroger les propriétaires sur leur besoin d'informations et sur les différents problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de leur propriété.

Cette enquête s'avérait nécessaire dans la mesure où les données relatives à la forêt wallonne sont limitées (morcellement des propriétés), fragmentées ou relativement anciennes (types de gestion pratiquée et problèmes rencontrés).

Seul l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (IPRFW) permet d'obtenir des informations sur la forêt privée dans son ensemble (composition, ressources en bois, ...) mais la méthodologie sur laquelle il s'appuie rend impossible la prise en compte des surfaces individuelles des propriétés et donc l'obtention d'informations sur le morcellement de la forêt.

Les Statistiques décennales procuraient jusqu'en 1970 (date du dernier recensement général sur l'ensemble des forêts belges) des données intéressantes sur la forêt privée (répartition des propriétés par classe de surface, ...) mais la méthode de récolte des données rendait celles-ci peu fiables [RONDEUX, 1995].

Différentes enquêtes ont par le passé livré des informations sur la forêt privée wallonne. Signalons celle de SNOY *et al.* [1986] et celle de BARYLENGER *et al.* [1993] qui cherchaient à cerner le profil des propriétaires forestiers.

La présente enquête est donc destinée à compléter et à actualiser les informations sur la gestion de la forêt privée wallonne à l'heure où les

⁽¹⁾ Etude réalisée par l'a.s.b.l. GEPROFOR.

démarches de certification et de conservation des ressources naturelles justifient de mieux connaître les caractéristiques propres à cette forêt.

Les paragraphes suivants présentent la méthodologie retenue pour réaliser l'enquête (paragraphe 2) avant de détailler les principaux résultats obtenus (paragraphe 3) en s'intéressant à la caractérisation des propriétés (3.1), à la gestion qui y est effectuée (3.2) et aux informations souhaitées et préoccupations exprimées par les propriétaires (3.3).

2. Présentation de la méthodologie

La sélection des propriétaires à contacter via un questionnaire adressé par voie postale a été réalisée en deux temps. L'Inventaire Permanent des Ressources Forestières a tout d'abord servi de référence pour sélectionner 50 communes et au sein de celles-ci, une liste d'adresses de propriétaires forestiers a pu être constituée à partir du cadastre.

L'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie a permis de classer, pour chacune des 5 provinces wallonnes, les communes en fonction des surfaces de forêt privée qu'elles comportent. 10 d'entre elles présentant les plus grandes surfaces ont été retenues. Le nombre de propriétaires sélectionnés dans chacune des communes est variable d'une province à l'autre. En effet, l'échantillon total de 800 propriétaires (soit environ 1 % du nombre total de propriétaires forestiers privés possédant plus de 20 ares lors du dernier recensement national de 1970) a été réparti proportionnellement à la surface de forêt privée par province.

La sélection des adresses de propriétaires s'est faite, pour chaque commune, en parcourant les fichiers de propriétaires du cadastre (par division, section et numéro cadastraux croissants) et en retenant le nombre préfixé de propriétaires de terrains boisés de plus de 25 ares. Le cadastre est actuellement la seule source d'informations permettant d'effectuer une sélection aléatoire de propriétaires. Il présente cependant quelques inconvénients comme le délai de mise à jour de 2 ans entre la situation réelle de toute propriété (changement de propriétaire, modification apportée au bien, ...) et sa situation cadastrale et surtout la trop forte hétérogénéité des occupations regroupées sous le terme de nature boisée. D'autres natures

cadastrales comme les « terres vaines et vagues » peuvent aussi concerner des parcelles forestières (coupes à blanc, ...). Cependant comme elles regroupent aussi d'autres types d'occupations, elles ne peuvent être prises en compte comme critère de sélection des propriétaires forestiers. Signalons encore que la nature cadastrale n'est pas toujours mise à jour (anciens terrains boisés aujourd'hui défrichés et inversement).

L'échantillon constitué sur base de cette méthodologie regroupe 800 propriétaires de terrains de plus de 25 ares renseignés comme bois. Le questionnaire a, au préalable, été validé auprès de 30 propriétaires, ce qui donne donc un nombre total de 830 questionnaires.

Les propriétaires ont reçu par voie postale le formulaire reprenant une quinzaine de questions. Ils étaient invités à le renvoyer dans le mois au moyen de l'enveloppe prévue à cet effet.

3. Résultats

Sur les 830 questionnaires envoyés, 273 réponses nous sont parvenues dont 28 retours par courrier qui n'ont pu être distribués pour cause de décès (11, soit 1,3 %), de déménagement (11, soit 1,3 %) ou d'adresse inconnue (6, soit 0,7 %). En plus de ces retours, il faut encore décompter les 5 personnes déclarant ne pas être propriétaires et les 3 ayant vendu récemment leur bien. 237 réponses sont donc utilisables, soit 28,5 %, ce qui est très satisfaisant pour une enquête réalisée par voie postale et sur base d'une liste d'adresses issues du cadastre.

Il convient cependant d'insister sur le fait que les résultats de l'enquête doivent davantage être considérés comme des tendances ou des indications et non pas comme des chiffres absolus compte tenu qu'ils sont issus d'un échantillon limité de propriétaires ne représentant pas nécessairement la diversité présumée des propriétés forestières wallonnes.

Les résultats qui vont être présentés tentent de caractériser les propriétés forestières (paragraphe 3.1.), la gestion qui y est effectuée (paragraphe 3.2.) et fournissent quelques informations sur les propriétaires et leurs attentes (paragraphe 3.3.).

Il est important de signaler que les résultats de l'enquête sont exprimés en proportion du nombre de propriétés et non en proportion de la surface de la forêt privée. Cependant, les résultats sont souvent nuancés en fonction de la classe de surface des propriétés.

3.1. Les propriétés

Comme dit précédemment, l'IPRFW permet d'obtenir des informations quantitatives et qualitatives sur la forêt privée dans son ensemble [LECOMTE *et al*, 2003]. L'enquête que nous avons réalisée vise, quant à elle, à fournir une caractérisation des propriétés et à relier celle-ci aux renseignements administratifs notamment. Le type juridique, la surface, le morcellement, la composition et les différentes fonctions que le propriétaire attribue à sa forêt sont des informations qui, croisées entre elles, peuvent fournir une image détaillée de la forêt privée prise dans sa globalité.

Le type juridique

Les résultats de l'enquête montrent que les propriétés forestières appartiennent dans 73 % des cas à des personnes seules (figure 3.1.). 23 % appartiennent à des indivisions et seulement 4 % à des sociétés. Il faut cependant noter que des propriétés qui, à la suite d'une succession, sont démembrées en nue-propriété et usufruit ont sans doute été considérées comme appartenant à une seule personne, soit le conjoint ou la conjointe de la personne décédée.

Le domicile

Les résultats relatifs aux propriétés sont issus non seulement de l'enquête mais aussi de la liste d'adresses sélectionnées au cadastre. En effet, les documents cadastraux consultés permettent de recueillir des renseignements sur le domicile des propriétaires⁽¹⁾.

(1) Dans le cas d'une parcelle appartenant à plusieurs propriétaires, l'adresse prise en compte est celle relative à la première personne mentionnée dans la matrice cadastrale.

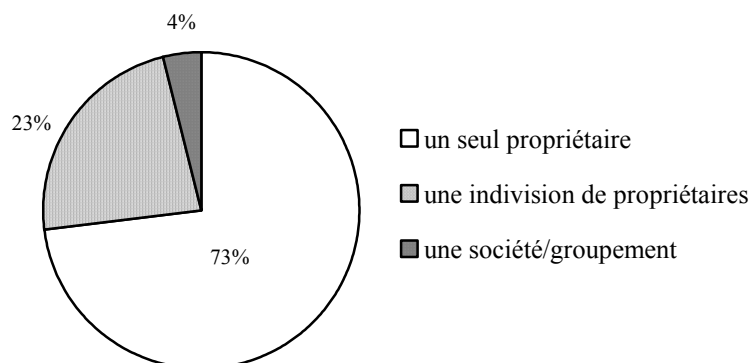


Figure 3.1. - Répartition des propriétés par type juridique.
Distribution of properties by legal type.

Tableau 3.1. - Répartition des propriétaires en fonction de leur domicile.
Distribution of owners according to their residence.

Domicile	Proportion
Région Wallonne	86 %
Région Bruxelloise	7 %
Région Flamande	5 %
Etranger	2 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>

L'analyse de l'échantillon d'adresses issues du cadastre (800 adresses) montre que 86 % des propriétaires forestiers sont domiciliés en Région Wallonne (tableau 3.1.). Les 14% restants sont domiciliés dans les deux autres régions du pays (7 % à Bruxelles et 5 % en Région Flamande) et à l'étranger (2 % des propriétaires). Il est opportun de signaler que ces informations permettent d'avoir une indication sur la proportion du nombre de propriétaires qui seraient concernés par une réforme fiscale, du moins en ce qui concerne les droits de succession, puisque ceux-ci sont fonction de la Région dans laquelle se situe le domicile du défunt.

La surface

La liste de propriétaires obtenue via le cadastre ne fournissait aucune indication sur la surface totale de chaque propriété. L'enquête demandait donc aux propriétaires d'identifier la classe de surface qui les concernait. Cette information permet de nuancer les résultats fournis en termes de proportion du nombre de propriétés et de mieux caractériser ainsi les différentes catégories de propriétés forestières que l'on rencontre en Wallonie.

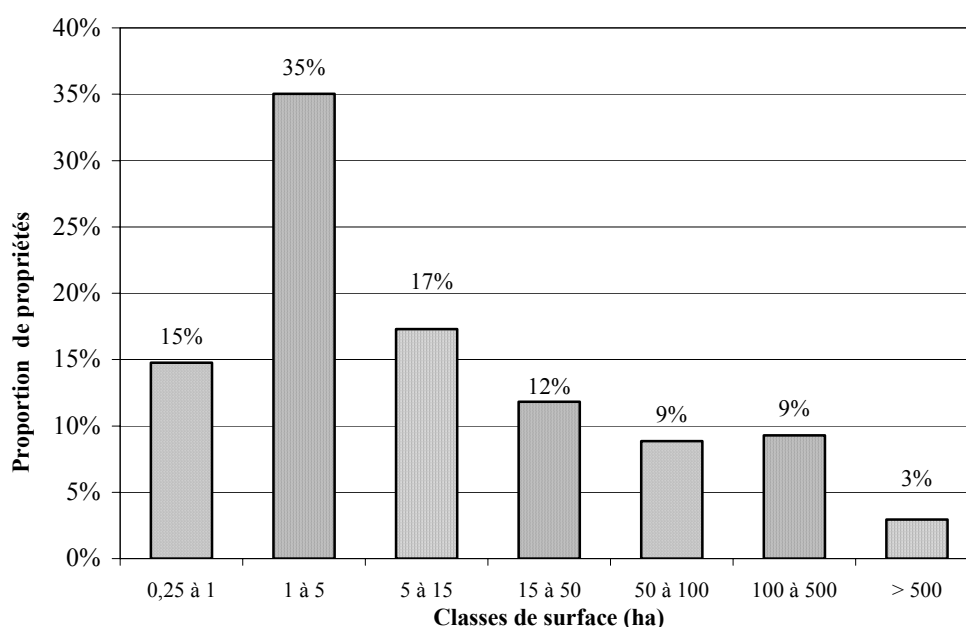


Figure 3.2. - Répartition des propriétés par classe de surface.
Distribution of properties by categories of surface.

La distribution des réponses obtenues par classe de surface de propriété est fournie à la figure 3.2. On y observe que près de la moitié des réponses reçues concerne des propriétés de moins de 5 hectares. Les propriétés de plus de 100 hectares représentent cependant 12 % du nombre total. Cette relativement forte proportion de grandes propriétés traduit vraisemblablement une sur-représentation de celles-ci dans les réponses

(taux de réponse différent par classe de surface), voire dans l'échantillon d'adresses obtenu auprès du Cadastre (taux de sondage différent par classe de surface). Comme la distribution actuelle de l'ensemble des propriétés forestières wallonnes par catégorie de surface est inconnue, il n'est pas possible de situer la distribution de réponses obtenue par rapport à une ayant valeur de référence. La seule distribution disponible est celle provenant des dernières statistiques décennales réalisées pour la forêt en 1970 mais elle peut difficilement servir de base de comparaison vu son ancienneté et le fait qu'elle se rapporte à l'ensemble des propriétés forestières belges.

Les risques de biais au niveau du taux de sondage et du taux de réponse par classe de surface sont donc à intégrer dans l'interprétation des résultats. Dans la mesure du possible, pour affiner les tendances, la classe de surface des propriétés sera souvent prise en compte comme critère d'analyse dans les prochains paragraphes.

Le morcellement

Trois types de morcellement peuvent être définis pour la forêt privée. Le premier est directement fonction du nombre de propriétaires et renseigne sur la surface moyenne de la propriété forestière. Le second est défini au niveau d'une propriété juridique et se rapporte au nombre de blocs spatialement distincts qui composent cette propriété. Le dernier type de morcellement concerne le nombre de parcelles de gestion au sein d'un bloc d'un seul tenant.

Si la répartition des propriétés par classe de surface fournit déjà une idée du morcellement de la forêt privée wallonne en termes de nombre de propriétés, l'enquête a tenté de récolter des informations sur le morcellement des propriétés juridiques. A cet égard, trois degrés de morcellement ont été définis : propriétés d'un seul tenant, propriétés composées de 2 ou 3 blocs de parcelles et propriétés composées d'un ensemble de parcelles dispersées géographiquement. Pour ces deux derniers types de morcellement, il est utile de prendre en compte la distance séparant les entités spatialement distantes afin de nuancer les résultats. Il faut aussi préciser que le morcellement en termes de parcelles de gestion au sein d'une entité cadastrale d'un seul tenant n'a pas été pris en compte.

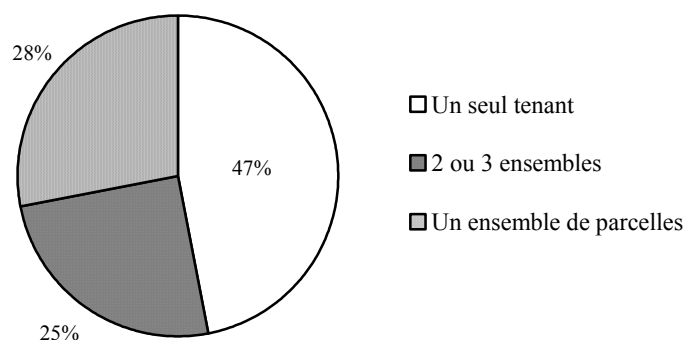


Figure 3.3. - Morcellement des propriétés.
Parcelling out of properties.

47 % des propriétés composant le jeu de réponses de l'enquête sont d'un seul tenant (figure 3.3) et les propriétés restantes se répartissent de façon plus ou moins équivalente entre propriétés peu morcelées et propriétés très morcelées. Ces résultats méritent d'être nuancés en fonction de la surface des propriétés puisque les impacts du morcellement sur la gestion forestière sont autant fonction du morcellement du parcellaire de gestion que du morcellement des propriétés.

La figure 3.4 montre que ce sont les propriétés dont la surface est comprise entre 5 et 15 hectares qui sont proportionnellement les plus morcelées. Les propriétés de 25 ares à 1 ha sont logiquement les moins morcelées (83 % sont d'un seul tenant) et seule la moitié des propriétés d'1 à 5 ha n'est pas morcelée.

Dans le cas de propriétés morcelées, l'enquête prend également en compte la distance séparant les parcelles ou blocs de parcelles les plus éloignés. Cette distance est très variable et n'est pas identique selon le degré de morcellement. En effet, les résultats montrent que les propriétés peu morcelées (2 ou 3 blocs de parcelles) sont moins réparties dans l'espace que les propriétés composées d'un ensemble de parcelles dispersées (figure 3.5.).

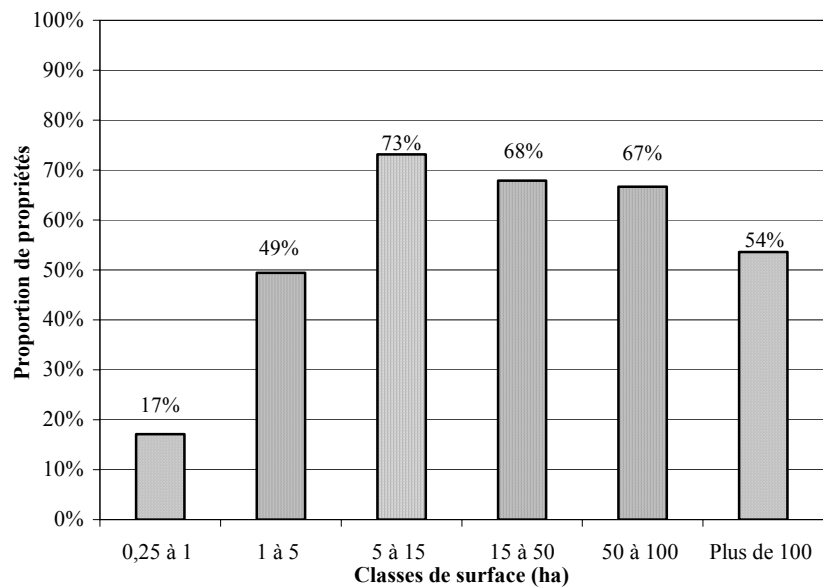


Figure 3.4. - Proportion de propriétés morcelées par classe de surface.
Proportion of properties parcelled out by categories of surface.

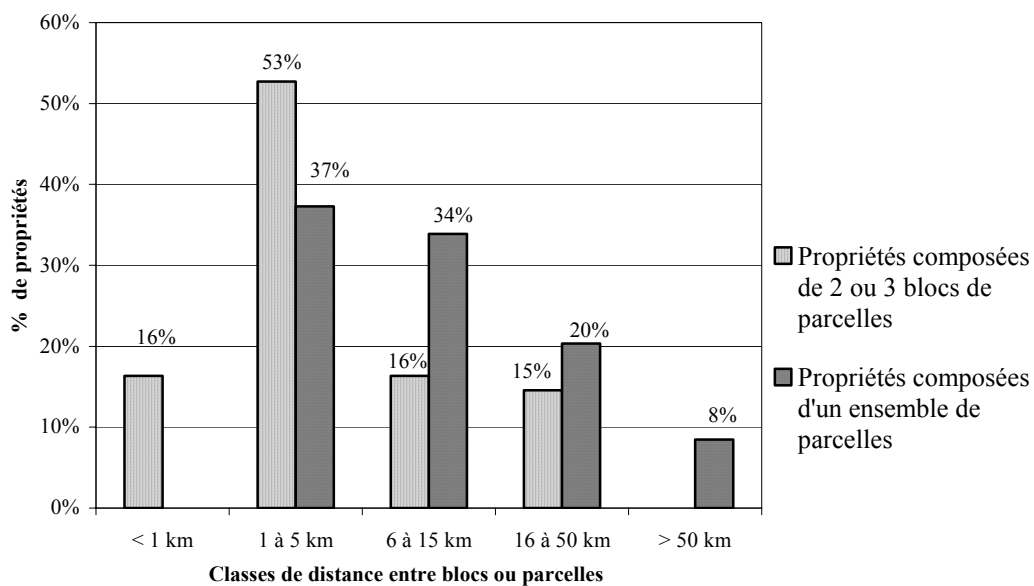


Figure 3.5. - Répartition des propriétés par classe de distance séparant les parcelles ou les blocs de parcelles.
Distribution of properties according to the distance separating the patches or the blocks of patches.

Les 2 ou 3 blocs de parcelles composant une propriété peu morcelée sont, dans deux tiers des cas, situés à moins de 5 km les uns des autres alors que dans près de 30 % des propriétés très morcelées, la distance maximale séparant les parcelles est supérieure à 16 km.

Les conséquences du morcellement des propriétés forestières privées au niveau de la gestion dépendent aussi d'autres facteurs comme, par exemple, leur composition feuillue ou résineuse.

La composition

Les données récoltées permettent aussi de caractériser la composition des propriétés en fonction de la proportion de la surface concernée par les peuplements feuillus, par les peuplements résineux, par les drèves et coupe-feux mais aussi par les étangs, marais et autres occupations accessoires des bois et forêts. Ce paragraphe présentera essentiellement l'analyse des propriétés en fonction de leur composition feuillue ou résineuse. Quant aux autres occupations, les coupe-feux et drèves sont présents dans 30 % des propriétés formant le jeu de données et les étangs, marais, fagnes et friches dans 32 %.

La figure 3.6 montre que seuls 14 % des propriétés ne comportent pas de peuplements résineux. 37 % des propriétés ont par contre plus de 90 % de leur surface enrésinée. Entre ces deux compositions contrastées, plus d'une propriété privée sur deux comporte à la fois des feuillus et des résineux, dans des proportions diverses.

Par ailleurs on observe que 29 % de l'ensemble des propriétés ne comportent pas de peuplements feuillus (figure 3.7.). Cette proportion est à mettre en rapport avec les 37 % qui ont plus de 90 % de résineux. On remarque donc de manière générale une proportion importante de propriétés mixtes ainsi que de propriétés exclusivement résineuses et une faible proportion de propriétés constituées uniquement de peuplements feuillus.

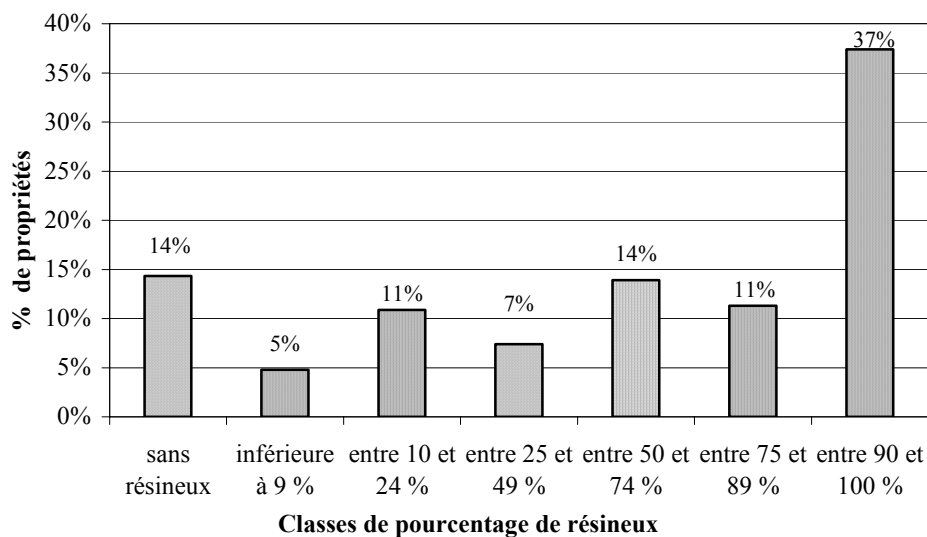


Figure 3.6. - Répartition des propriétés par classe de proportion de résineux.
Distribution of properties by categories of coniferous proportion.

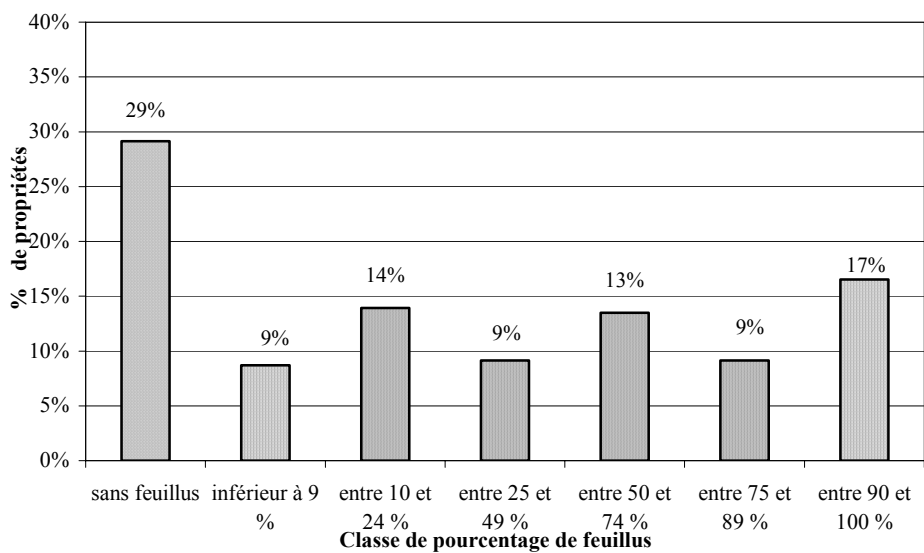


Figure 3.7. - Répartition des propriétés par classe de proportion de feuillus.
Distribution of properties by categories of hardwood proportion.

Le tableau 3.2 montre que les propriétés majoritairement feuillues concernent davantage des moyennes et grandes propriétés que les propriétés majoritairement résineuses dont 72 % ont une surface inférieure à 15 hectares. Pour être plus explicite, l'analyse des résultats doit cependant aussi prendre en compte le degré de morcellement.

Tableau 3.2. - Composition des propriétés en fonction de leur surface.
Composition of properties according to their surface.

Classes de surface	Propriétés majoritairement feuillues	Propriétés majoritairement résineuses
Entre 0,25 et 1 ha	14 %	15 %
Entre 1 et 5 ha	31 %	38 %
Entre 5 et 15 ha	16 %	19 %
Entre 15 et 50 ha	13 %	10 %
Entre 50 et 100 ha	9 %	9 %
Supérieure à 100 ha	17 %	9 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Le tableau 3.3 révèle en effet que les propriétés feuillues sont apparemment moins morcelées que les propriétés résineuses. Près de deux tiers des propriétés majoritairement feuillues sont d'un seul tenant alors que ce n'est le cas que pour 35 % des propriétés majoritairement résineuses. Ceci est paradoxal quand on pense que les inconvénients du morcellement en termes de gestion sont plus élevés pour les parcelles résineuses dont le prix des produits exploités est davantage dépendant du volume et donc aussi de la surface des parcelles.

Tableau 3.3. - Composition des propriétés en fonction de leur degré de morcellement.
Composition of properties according to their degree of parcelling.

Morcellement	Propriétés majoritairement feuillues	Propriétés majoritairement résineuses	Ensemble des propriétés
Un seul tenant	61 %	35 %	47 %
2 ou 3 blocs de parcelles	24 %	29 %	25 %
Un ensemble de parcelles dispersées	15 %	36 %	28 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Alors que les systèmes actuels de mobilisation de la ressource en résineux sont favorables à l'exploitation de grandes surfaces afin de constituer des lots d'un volume suffisant, les résultats de l'enquête montrent que les propriétés majoritairement résineuses concernent pour une part relativement importante des surfaces restreintes et morcelées. Ceci est à mettre en relation avec la rentabilité plus élevée de la production résineuse qui incite souvent les propriétaires même de petites parcelles à choisir ce type de peuplement pour valoriser au mieux leurs terrains. La gestion de ce type de propriété ne peut être facilitée dans le contexte actuel du marché du bois que si les propriétaires se regroupent pour effectuer les opérations de gestion. Par ailleurs, lors des régénérations de peuplements, le choix des propriétaires devrait sans doute s'orienter vers des types de peuplement et des modes de traitement exigeant moins d'interventions. La transformation des peuplements résineux en peuplements feuillus pourrait par exemple être recommandée pour certaines parcelles isolées en milieu agricole. Dans le cas de petites parcelles intégrées dans de grands massifs forestiers, deux possibilités pourraient être envisagées :

- régénérer au moyen des mêmes essences que celles présentes dans les peuplements environnants afin d'envisager par la suite des opérations de gestion groupées (si la différence d'âge n'est pas trop élevée) ;
- privilégier des essences ou des types de peuplement nécessitant moins d'opérations de gestion comme des peuplements résineux à large écartement (par exemple de mélèze) ou des peuplements feuillus.

La première possibilité laisse entrevoir l'obtention d'une rentabilité plus élevée si les objectifs de la gestion groupée sont atteints. Par contre, elle entraîne une perte de diversité à l'échelle du massif. Elle concernerait davantage des massifs résineux ou feuillus relativement homogènes. La seconde possibilité est à privilégier lorsque les opérations de gestion groupée ne semblent pas envisageables et lorsque la fonction première assignée à la parcelle n'est pas la maximisation de la rentabilité.

Les fonctions attribuées aux propriétés

Le type de gestion dépend avant tout des fonctions que le propriétaire assigne à sa forêt. Ces fonctions sont de différents types et peuvent évoluer en fonction du contexte socio-économique de la région. Les diffé-

rents choix proposés par l'enquête présentent la propriété forestière comme un placement financier, comme une « zone naturelle », comme un terrain de chasse, comme un patrimoine avec un attachement sentimental ou comme un lieu de détente. Les propriétaires avaient la possibilité de choisir plusieurs fonctions et la figure 3.8 montre que, parmi ceux ayant répondu, 81 % considèrent leur forêt comme un patrimoine avec un attachement sentimental. Un peu moins de la moitié des propriétés sont considérées comme des lieux de détente (47 %) ou des placements financiers (45 %). La propriété forestière est perçue comme une « zone naturelle » dans 41 % des cas et comme un territoire de chasse pour un peu plus du quart des propriétaires (29 %). Ce plus faible résultat pour la fonction cynégétique s'explique en partie par le fait qu'une proportion importante de propriétaires ne sont pas chasseurs ou ne peuvent pas chasser sur leur propriété dont la surface est trop faible.

On peut aussi déduire de ces résultats que les propriétaires attribuent en moyenne 2 à 3 fonctions à leur propriété forestière.

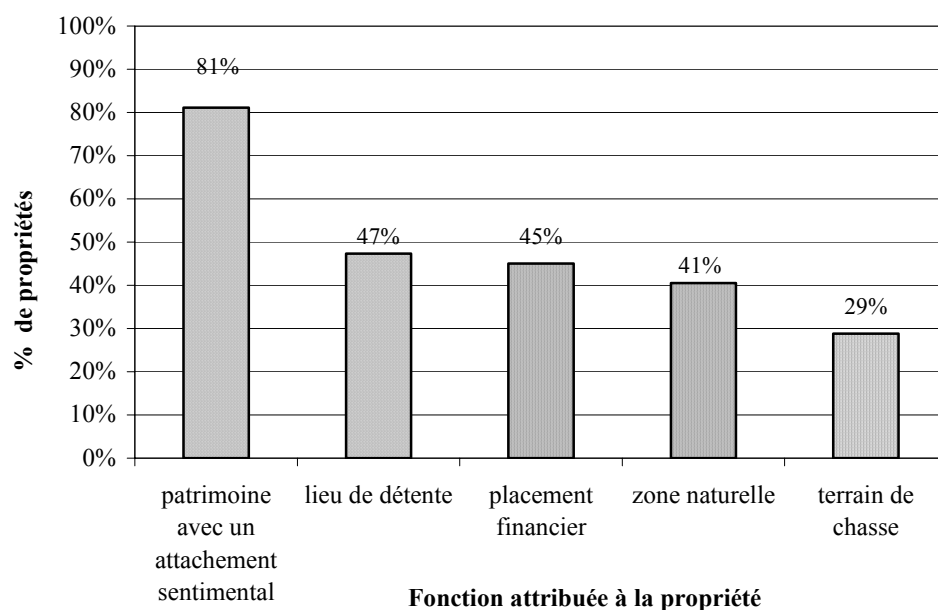


Figure 3.8. - Proportion de propriétés concernées par les différentes fonctions.
Proportion of properties concerned by different functions.

Si l'on analyse ces résultats en fonction de la composition des propriétés, on observe que les propriétés feuillues sont autant considérées comme patrimoine avec un attachement sentimental mais aussi comme territoire de chasse que les propriétés résineuses (tableau 3.4.). Par contre, il y a proportionnellement plus de propriétés feuillues que de propriétés résineuses qui sont perçues comme un lieu de détente ou une zone naturelle. Quant à la fonction de placement financier, elle est logiquement plus importante dans les propriétés résineuses mais seule la moitié de celles-ci sont concernées par cette fonction. Il faut sans doute voir dans cette faible proportion une certaine lassitude des propriétaires face à un marché du bois peu encourageant ces dernières années.

Tableau 3.4. - Proportion des propriétés concernées par les différentes fonctions d'après leur composition.

Proportion of properties concerned by different functions according to their composition.

Fonction attribuée à la propriété	Propriétés majoritairement résineuses	Propriétés majoritairement feuillues	Ensemble des propriétés
Patrimoine avec un attachement sentimental	75 %	71 %	81 %
Lieu de détente	39 %	52 %	47 %
Placement financier	50 %	29 %	45 %
Zone naturelle	31 %	47 %	40 %
Terrain de chasse	27 %	29 %	29 %

Lorsque les propriétaires attribuaient plusieurs fonctions à leur forêt, l'enquête invitait à les hiérarchiser afin de permettre d'obtenir des informations sur la fonction prioritairement assignée à la propriété. La figure 3.9 montre que plus de la moitié des propriétaires voient principalement dans leur forêt un patrimoine avec un attachement sentimental. 20 % considèrent avant tout leur propriété comme un placement financier. Le dernier quart se répartit entre zone naturelle (12 %), lieu de détente (7 %) et territoire de chasse (6 %). Ces résultats sont particulièrement interpellants car ils montrent qu'une large majorité des propriétaires n'attend pas des revenus importants de leur forêt. On peut y voir une évolution de la perception qu'ont les propriétaires de leur forêt. Ils y attachent aujourd'hui une fonction davantage patrimoniale que financière.

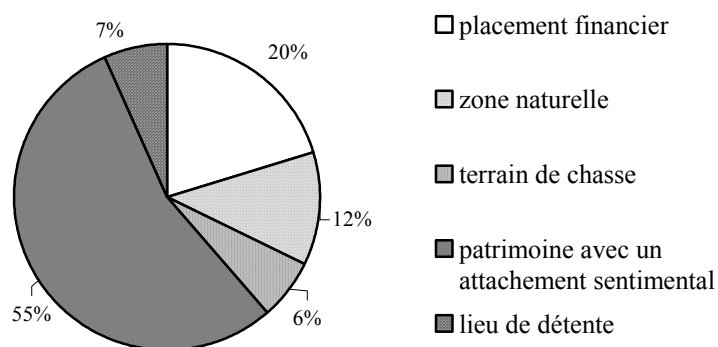


Figure 3.9. - Fonction prioritaire assignée à la propriété forestière.
Principal function assigned to forest properties.

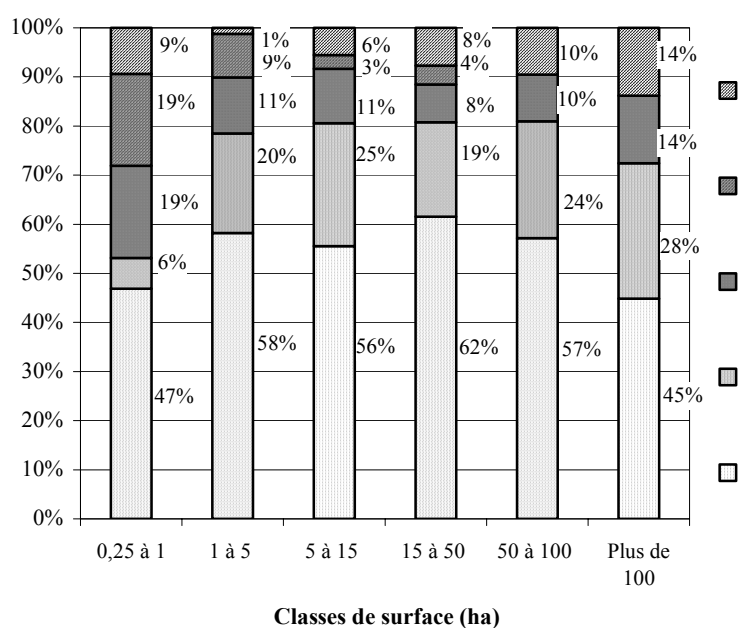


Figure 3.10. - Fonction prioritaire assignée à la propriété forestière, par classe de surface.
Principal function assigned to forest properties by categories of surface.

L'analyse de ces résultats par classe de surface de propriétés (figure 3.10) ne montre pas de différences importantes au niveau des proportions de propriétés perçues prioritairement comme un patrimoine avec un attachement sentimental, un placement financier ou une zone naturelle. Les propriétés de moins d'un hectare sont cependant proportionnellement plus considérées comme un lieu de détente et une zone naturelle. De façon surprenante, la chasse est aussi considérée comme une fonction prioritaire pour 9 % de ces petites propriétés. Pour les autres classes de surface, on observe par contre que le rôle de lieu de détente diminue lorsque la surface augmente, au profit notamment de la chasse.

Les fonctions attribuées aux propriétés dépendent également de leur composition majoritairement feuillue ou résineuse. Le tableau 3.5 montre de nouveau que ce sont davantage les propriétés résineuses qui sont considérées prioritairement comme placement financier et on remarque qu'il y a proportionnellement plus de propriétés feuillues dont la fonction principale est une zone naturelle, un lieu de détente mais aussi un terrain de chasse. Enfin, on observe aussi que l'attachement sentimental concerne plus de propriétés résineuses que de propriétés feuillues.

Cette analyse des fonctions de la propriété forestière peut encore être affinée par l'analyse du rôle financier de la forêt pour son propriétaire.

Tableau 3.5. - Fonction principale des propriétés forestières en fonction de leur composition majoritairement feuillue ou résineuse.

Principal function of forest properties according to their mainly coniferous or hardwood composition.

Fonction principale de la propriété	Propriétés majoritairement résineuses	Propriétés majoritairement feuillues	Ensemble des propriétés
Patrimoine avec un attachement sentimental	58 %	48 %	55 %
Placement financier	24 %	14 %	20 %
Zone naturelle	8 %	17 %	12 %
Lieu de détente	5 %	9 %	7 %
Terrain de chasse	5 %	12 %	6 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Le rôle financier

Si les fonctions attribuées à la forêt permettent d'évaluer les orientations de gestion des propriétaires, ceux-ci étaient aussi invités à préciser le type de gestion financière afin de voir s'ils investissent dans leur forêt pour en retirer des revenus réguliers, s'ils la considèrent comme une cagnotte dans laquelle ils peuvent puiser des revenus selon leurs besoins ou s'ils maintiennent leur patrimoine sans investir ni y puiser de façon conséquente. Deux tiers des propriétaires ayant répondu à l'enquête voient dans leur propriété un patrimoine à maintenir pour le léguer dans un bon état et seulement 20 % voient avant tout dans leur forêt un investissement visant à faire fructifier le patrimoine (figure 3.11.). Quant aux propriétaires puisant dans leur capital, ils ne représentent que 14 % de l'ensemble.

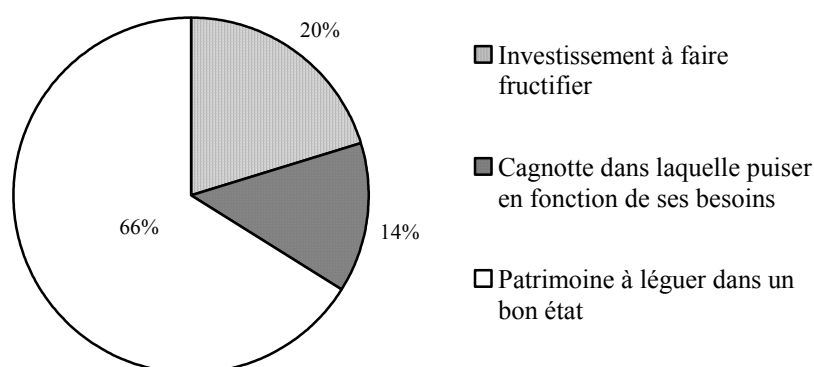


Figure 3.11. - Rôle financier des propriétés forestières.
Financial function of forest properties.

Ces résultats identifieraient le rôle financier de la forêt privée avant tout à un placement à faible rendement pour lequel l'objectif est plus de ne pas perdre sa mise que d'attendre des revenus importants. Ceci est vraisemblablement encore à mettre en relation avec un marché du bois morose ces dernières années mais surtout avec les fonctions autres que le placement financier ou la production de bois.

Si l'on analyse le rôle financier des propriétés en fonction de leur caractère principalement feuillu ou résineux, on se rend compte que les pro-

priétés majoritairement feuillues sont davantage que les propriétés résineuses considérées comme un patrimoine ne donnant lieu ni à investissements ni à revenus conséquents (tableau 3.6.). Ces dernières sont plus fréquemment identifiées à un investissement à faire fructifier ou à une cagnotte dans laquelle puiser même si près de 2/3 d'entre elles sont quand même assimilées avant tout à un patrimoine à maintenir. Cette relativement faible différence entre propriétés feuillues et propriétés résineuses est étonnante quand on pense à leur différence de cycle de production.

Tableau 3.6. - Répartition des propriétés en fonction de leur composition et de leur rôle financier.

Distribution of properties according to their composition and their financial function.

Rôle financier	Propriétés majoritairement résineuses	Propriétés majoritairement feuillues	Ensemble des propriétés
Investissement à faire fructifier	23 %	16 %	20 %
Cagnotte dans laquelle puiser en fonction de ses besoins	15 %	12 %	14 %
Patrimoine à léguer dans un bon état	62 %	72 %	66 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Les voiries

Les voiries forestières ont avant tout une fonction de desserte pour l'exploitation forestière mais remplissent également de plus en plus un rôle récréatif, du moins lorsqu'il s'agit de voiries ouvertes au public. L'enquête a donc cherché à dresser un état des lieux de la voirie en forêt privée wallonne en regardant tout d'abord quels types de voiries desservent les propriétés, en cherchant à évaluer leur praticabilité pour l'exploitation forestière et en estimant la proportion de voiries susceptibles de remplir une fonction récréative.

Le tableau 3.7 présente les proportions de propriétés concernées par les différents types de voirie. On y remarque que 77 % des propriétés constituant le jeu de données sont desservies par des voiries publiques et

que la moitié des propriétés possèdent des voiries privées. Certaines propriétés (11 %) sont par ailleurs reliées au réseau de voiries privées d'un propriétaire voisin et 3 % des propriétés pourraient être qualifiées d'enclavées. Ces chiffres concernent des propriétés et non des parcelles prises isolément. Ils doivent donc être interprétés avec prudence. De plus, l'existence de chemins publics devenus non praticables aujourd'hui n'a peut-être pas été prise en compte par le propriétaire. On peut cependant retirer de ces résultats que le réseau de voiries publiques reste de loin le plus important en forêt privée.

Tableau 3.7. - Proportion des propriétés concernées par les différents types de voirie.
Proportion of properties concerned by different roadway types.

Type de voirie	Proportion des propriétés concernées
Voirie publique	77 %
Voirie privée	50 %
Voirie privée appartenant à un propriétaire voisin	11 %
Absence de voirie	3 %

L'enquête a également cherché à évaluer l'état de la voirie publique desservant la forêt privée. Trois possibilités étaient proposées au propriétaire pour qualifier l'état de praticabilité. La figure 3.12 présente la répartition des propriétés desservies par des voiries publiques en fonction du niveau de praticabilité de celles-ci. On observe que, parmi les réponses reçues, 52 % des propriétaires considèrent la voirie publique longeant leurs parcelles comme praticable. 7 % des propriétaires estiment par contre qu'elle est impraticable et les 41 % restants sont concernés par une situation intermédiaire traduisant sans doute aussi des cas très contrastés d'une voirie à l'autre. Il faut aussi insister ici sur le fait que ces chiffres sont relatifs à une appréciation faite par le propriétaire à un moment précis (par exemple après une exploitation). Ces résultats montrent cependant un besoin d'entretien, voire de réfection, des voiries publiques en forêt privée.

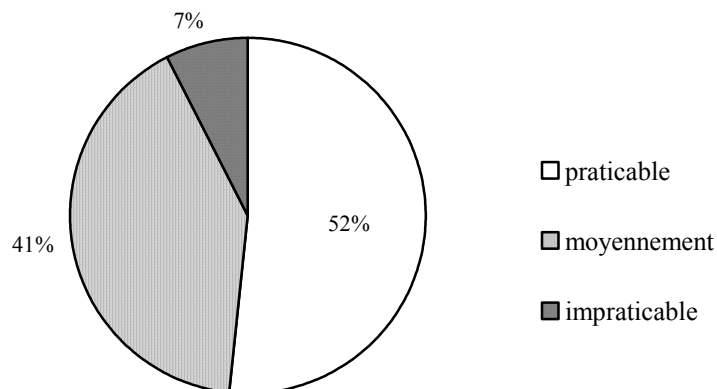


Figure 3.12. - Répartition des propriétés desservies par la voirie publique en fonction de sa praticabilité.

Distribution of properties served by the public roadway system according to its practicability.

Les dernières informations livrées dans ce paragraphe sont relatives à l'ouverture des voiries privées au public. Si la circulation sur les voiries forestières publiques est permise mais réglementée pour certains types de publics (cyclistes et cavaliers non autorisés sur les sentiers, véhicules motorisés interdits), la circulation sur les voiries privées dépend uniquement du propriétaire. L'enquête montre que 22 % des propriétaires tolèrent la circulation du public (piétons et cyclistes) sur leurs voiries (figure 3.13.). L'accès peut aussi être toléré à certaines périodes (13 %) ou de manière exceptionnelle (27 %). Par contre, 38 % des propriétaires interdisent la circulation du public sur leurs voiries. Les restrictions temporaires d'ouverture des voiries au public sont souvent à mettre en relation avec la période de chasse pour des raisons de sécurité mais aussi pour garantir la quiétude pour le gibier. Cette ouverture de la voirie est aussi fonction des circonstances locales (forêts périurbaines, forêts à forte pression touristique) et des bonnes ou mauvaises expériences vécues par les propriétaires.

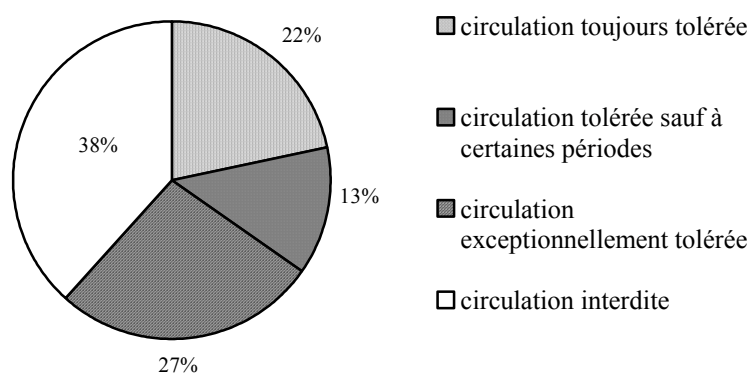


Figure 3.13. - Répartition des propriétés possédant des voiries privées en fonction de l'ouverture de ces voiries au public.
Distribution of properties with private roads according to the access of these roads.

3.2. La gestion des propriétés

Le gestionnaire

En ce qui concerne le type de gestionnaire, le propriétaire avait le choix entre 3 possibilités : gestion par une société commerciale, gestion par un garde, gestion individuelle ou familiale. Plus de 75 % des propriétaires qui ont répondu à l'enquête déclarent effectuer eux-mêmes ou avec l'aide de leurs proches la gestion de leur propriété (figure 3.14.). 15 % font appel à des gardes ou régisseurs et 7 % font appel aux services d'une société commerciale. Ces chiffres doivent cependant être relativisés car parmi les propriétaires gérant eux-mêmes leur propriété, certains sollicitent occasionnellement les conseils et services de personnel qualifié.

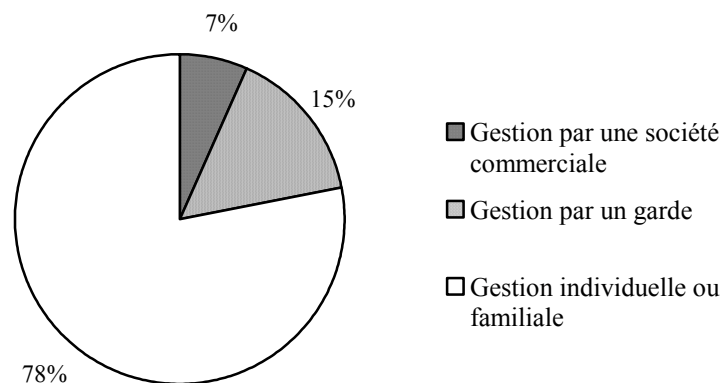


Figure 3.14. - Répartition des propriétés forestières en fonction du type de gestionnaire.
Distribution of forest properties according to the type of manager.

La figure 3.15 montre une diminution de la proportion de gestion individuelle si l'on s'intéresse aux plus grandes propriétés. Cette diminution se fait au profit des autres types de gestionnaire, à savoir les gardes et les sociétés commerciales de gestion qui s'occupent de près d'un quart des propriétés de plus de 100 hectares.

La prise en considération de la composition des propriétés (tableau 3.8.) fait apparaître que les propriétés feuillues sont proportionnellement plus gérées par des gardes que les propriétés résineuses qui sont gérées soit par les propriétaires, soit par des sociétés commerciales.

Il est également intéressant de constater dans le tableau 3.9 que le rôle financier de la propriété varie selon que la forêt est gérée ou non par le propriétaire. En effet, on remarque qu'il y a proportionnellement plus de propriétaires qui considèrent leur forêt comme un investissement à faire fructifier parmi ceux qui effectuent eux-mêmes la gestion de leur propriété. Le rôle de patrimoine à maintenir dans un bon état est le type de gestion financière le plus fréquent quel que soit le type de gestionnaire mais concerne proportionnellement plus de propriétés gérées par des gardes ou sociétés. Ceci est à mettre en relation avec le coût des services en gestion

forestière qui peuvent dans beaucoup de cas diminuer de façon non négligeable le revenu net d'une propriété forestière.

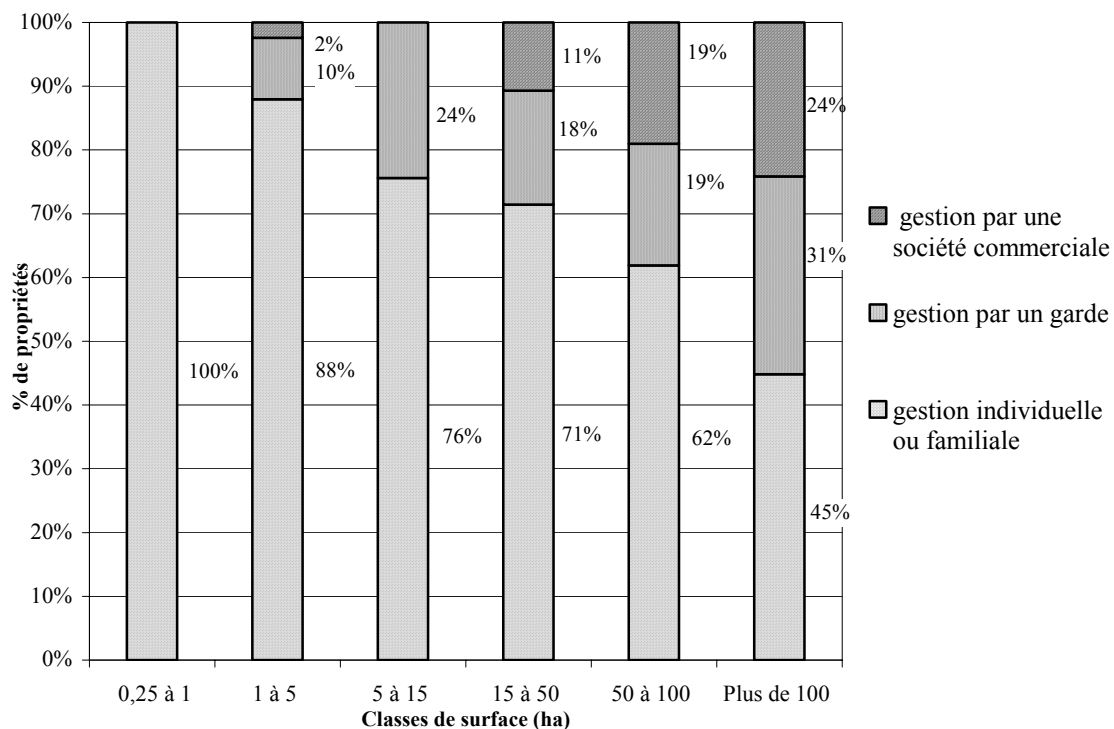


Figure 3.15. - Répartition des différents types de gestionnaire en fonction de la surface des propriétés.

Distribution of manager types according to the surface of the properties.

Tableau 3.8. - Type de gestion de la propriété en fonction de la composition feuillue ou résineuse.

Management type according to the coniferous or hardwood composition.

Type de gestion	Propriétés majoritairement feuillues	Propriétés majoritairement résineuses	Ensemble des propriétés
Gestion Individuelle ou familiale	75 %	80 %	78 %
Gestion par un garde	19 %	11 %	15 %
Gestion par une société commerciale	6 %	9 %	7 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Tableau 3.9. - Répartition des propriétés en fonction du type de gestion et de leur rôle financier.

Distribution of properties according to the type of management undergone and their financial function.

Rôle financier	Gestion individuelle	Gestion par un garde	Gestion par une société commerciale
Investissement à faire fructifier	23 %	16 %	0 %
Cagnotte dans laquelle puiser en fonction de ses besoins	14 %	15 %	0 %
Patrimoine à léguer dans un bon état	63 %	69 %	100 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Le temps consacré à la propriété

Les propriétaires contactés étaient invités à estimer le nombre de jours qu'ils consacrent en moyenne chaque année à leur forêt. Trois types d'activités étaient distingués, à savoir le temps consacré aux travaux réalisés en forêt, le temps que nécessitent les tâches administratives et le temps passé en forêt à se promener ou à surveiller. Les résultats qui sont présentés concernent les propriétaires effectuant eux-mêmes ou avec leur famille la gestion de leur propriété et qui ne font donc théoriquement pas appel à des gestionnaires extérieurs.

Le tableau 3.10 présente, pour chaque classe de surface de propriété, les temps consacrés aux différentes activités. Le temps moyen est complété des valeurs minimale et maximale récoltées afin de donner une idée de l'amplitude de la distribution des temps obtenue. Les temps sont en effet extrêmement différents et la surface de la propriété n'explique pas complètement cette variation. D'autres facteurs doivent également être pris en compte comme la proximité de la forêt par rapport au domicile, l'âge et la profession des propriétaires,...

Tableau 3.10. - Temps consacré à la gestion en fonction de la surface de la propriété.
Time devoted to management according to the surface of the property.

Surface de la propriété	Temps consacré aux travaux en forêt (jours/an)			Temps consacré aux tâches administratives (jours/an)			Temps consacré à la promenade / surveillance (jours/an)		
	Temps moyen	Valeur minimale	Valeur maximale	Temps moyen	Valeur minimale	Valeur maximale	Temps moyen	Valeur minimale	Valeur maximale
Entre 0,25 et 1 hectare	10	0	50	0,5	0	2	56	0	365
Entre 1 et 5 hectares	17	0	200	1	0	10	25	0	365
Entre 5 et 15 hectares	23	0	150	3	0	15	32	0	365
Entre 15 et 50 hectares	54	0	120	5	0	8	29	1	75
Entre 50 et 100 hectares	35	5	100	7	2	20	43	4	250
Supérieure à 100 hectares	63	5	250	8	2	24	71	2	365

Des chiffres obtenus, nous pouvons déduire que la majeure partie du temps consacré à la forêt est relative aux promenades et à la surveillance de la propriété. En moyenne, les propriétaires y consacrent 2 à 6 jours par mois mais on remarque cependant des comportements différents allant du propriétaire n'allant jamais dans son bois à celui qui s'y rend tous les jours. Le nombre de jours consacrés à des travaux en forêt est également très variable, même au sein d'une classe de surface de propriété. L'amplitude de variation au sein d'une classe est cependant déjà moins élevée que pour le temps consacré à la surveillance et cette amplitude diminue encore plus fortement dans le cas du temps que nécessitent les tâches administratives. La figure 3.16 montre l'évolution des 3 temps moyens cumulés en fonction de la surface de la propriété.

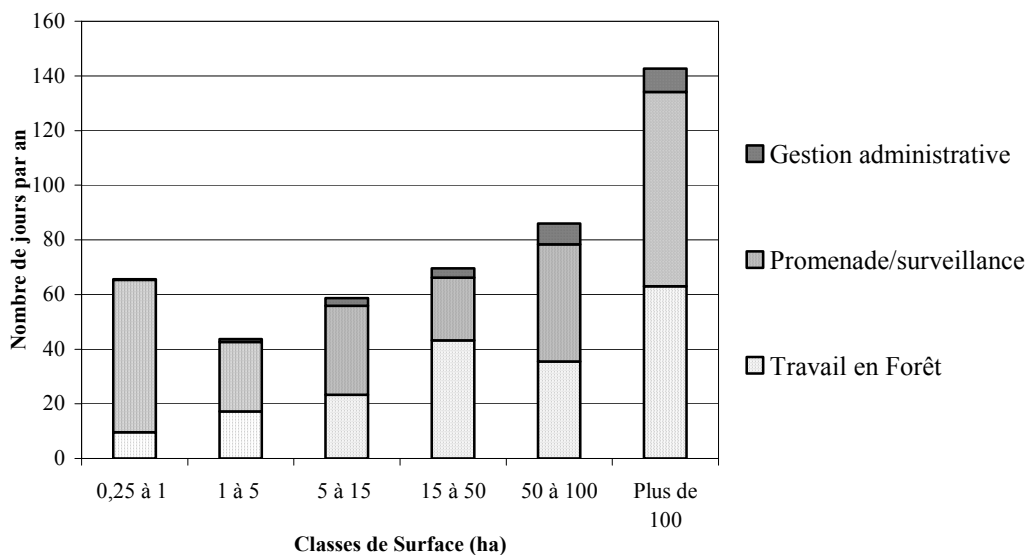


Figure 3.16. - Temps moyen consacré par le propriétaire à la gestion de sa forêt, en fonction de la surface de la propriété.
Average time devoted by the owner to the management of his forest, according to the surface of the property.

Les opérations de gestion groupées

Le regroupement d'opérations de gestion (coupes de bois, soins cultureux, aménagements fonciers) concernant plusieurs propriétés devrait permettre de réduire les inconvénients de gestion dus à la structure morcelée de la forêt wallonne. Ces inconvénients concernent essentiellement les propriétés résineuses dont la surface de parcelles serait trop restreinte pour mettre sur le marché des lots d'un volume suffisant. L'enquête demandait aux propriétaires s'ils effectuaient de telles opérations de gestion groupées avec les propriétaires voisins et, le cas échéant, avec quelle fréquence.

La figure 3.17 montre que, parmi les réponses reçues, 76 % des propriétaires déclarent ne jamais effectuer d'opérations de gestion groupées. 7 % effectuent par contre régulièrement leurs opérations en commun avec d'autres propriétaires. Les 17 % restants réalisent quant à eux des opérations groupées de façon occasionnelle. Ces résultats doivent cependant être affinés en tenant compte de critères tels que la surface, le morcellement et la composition de la propriété.

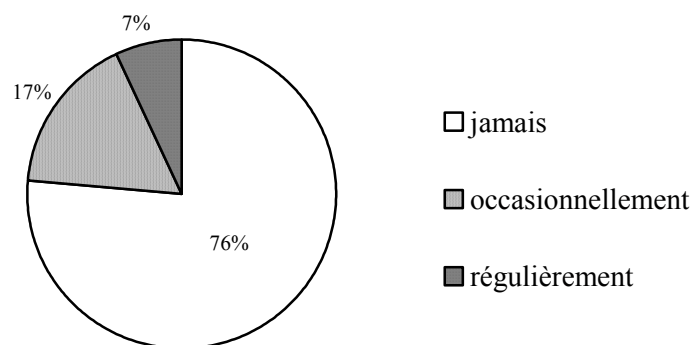


Figure 3.17. - Fréquence des opérations de gestion groupées.
Frequency of grouped management operations.

La figure 3.18 montre en première approche que ce sont les propriétés les plus morcelées pour lesquelles on observe le plus d'opérations groupées. Par contre, en regardant plus en détails, lorsqu'il y a gestion groupée dans ces propriétés morcelées, la fréquence est faible comparativement aux propriétés d'un seul tenant.

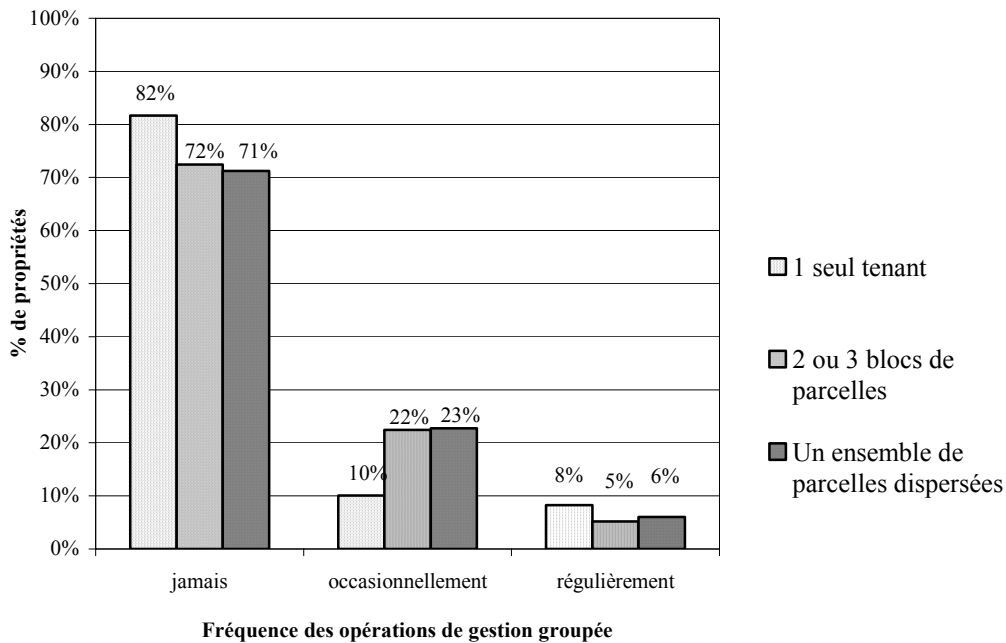


Figure 3.18. - Proportion de propriétaires effectuant des opérations de gestion groupées en fonction du morcellement des propriétés.
Proportion of owners carrying out grouped management operations according to the degree of parcelling.

La surface des propriétés doit également être prise en compte car elle détermine le volume des lots de bois pouvant être mis sur le marché. Les opérations de gestion groupées sont moins nécessaires dans les grandes propriétés, même morcelées, que dans des petites propriétés même si elles sont d'un seul tenant.

La figure 3.19 montre une augmentation de la fréquence d'opérations de gestion groupées si l'on augmente la surface de la propriété, entre 1 et

50 ha. Les propriétés de surface comprise entre 50 et 100 ha se caractérisent quant à elles par une faible fréquence d'opérations groupées que l'on pourrait attribuer à une réduction des avantages de cette formule de gestion pour de telles surfaces. On remarque cependant que la proportion de propriétés effectuant une gestion groupée est la plus élevée pour les propriétés de plus de 100 hectares.

Le dernier critère pris en compte est la composition des propriétés. Comme dit précédemment, les propriétés résineuses sont davantage concernées par la gestion groupée car le volume du lot de bois mis en vente a une plus grande influence sur le prix obtenu que dans le cas de feuillus.

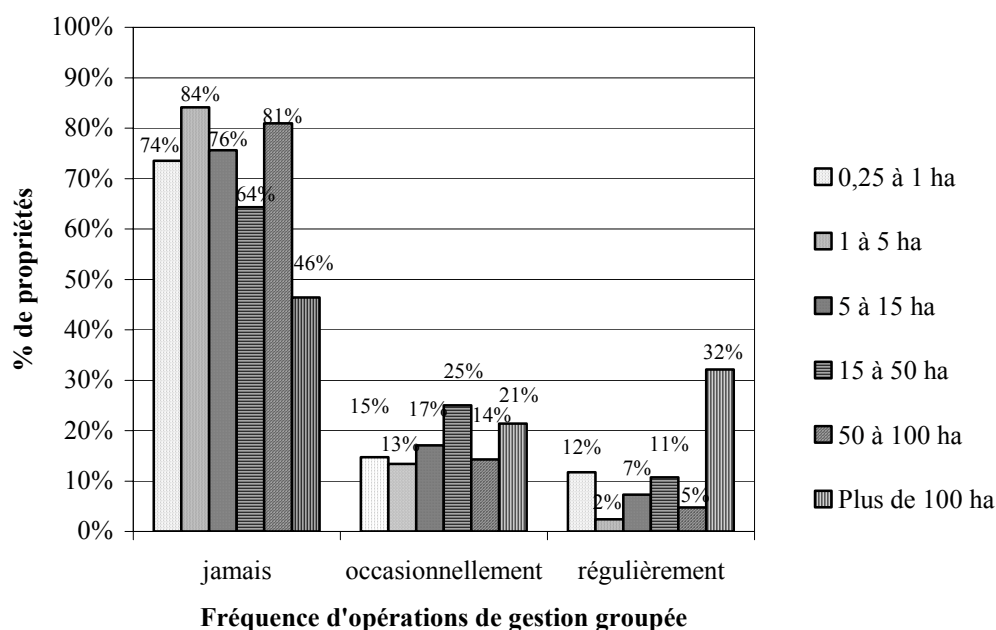


Figure 3.19. - Proportion de propriétaires effectuant des opérations de gestion groupées en fonction de la surface des propriétés.

Proportion of owners carrying out grouped management operations according to the surface of the property.

Les résultats présentés dans le tableau 3.11 montrent qu'effectivement les propriétés résineuses semblent davantage concernées par les opérations de gestion groupées que les propriétés feuillues. Cependant, s'il y a des opérations de gestion groupées, celles-ci sont plus régulières dans le cas de propriétés majoritairement feuillues.

L'enquête montre donc un manque de développement des méthodes de gestion groupées, surtout dans le cas de propriétés cibles telles que les propriétés de petite surface (inférieure à 15 ha), morcelées et résineuses.

Tableau 3.11. - Fréquence des opérations de gestion groupées en fonction de la composition de la propriété.

Frequency of grouped management operations according to the composition of the properties.

Opérations de gestion groupées	Propriétés majoritairement résineuses	Propriétés majoritairement feuillues	Ensemble des propriétés
Jamais	74 %	77 %	76 %
Occasionnellement	19 %	15 %	17 %
Régulièrement	7 %	8 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les documents de gestion

L'enquête demandait au propriétaire s'il possédait un ou plusieurs types de document sur lequel se baser pour la gestion de sa propriété. Trois types de documents étaient proposés :

- un récapitulatif des différentes opérations effectuées dans chaque parcelle ;
- un plan avec des annotations ;
- une description des parcelles et des opérations de gestion à y effectuer.

Les résultats de l'enquête montrent que 61 % des propriétaires ne disposent d'aucun document de gestion (tableau 3.12.). Quant aux documents les plus fréquents, il s'agit de plans avec des annotations (26 % des propriétés). Peu de propriétaires possèdent par ailleurs un document décrivant leur propriété et envisageant les opérations de gestion à y réaliser.

Tableau 3.12. - Fréquence des différents types de documents de gestion.
Frequency of different types of management documents.

Type de document de gestion	Ensemble des propriétés
Récapitulatif des opérations	13 %
Plan avec annotations	26 %
Description et programme des interventions	9 %
Aucun document de gestion	61 %

La proportion de propriétaires ne possédant pas de document de gestion doit cependant être nuancée en fonction de la surface de la propriété. Le tableau 3.13 montre en effet que cette proportion s'élève à 80 % pour les propriétés de moins d'un hectare mais diminue progressivement si l'on s'intéresse aux propriétés de surface plus grande pour arriver à 17 % de propriétaires de plus de 100 hectares qui n'ont aucun document de gestion.

Tableau 3.13. - Fréquence des propriétaires ne possédant aucun document de gestion en fonction de la surface de la propriété.
Frequency of owners not having any management documents according to the surface of the property.

Classe de surface des propriétés	Fréquence
Entre 0,25 et 1 ha	80%
Entre 1 et 5 ha	77%
Entre 5 et 15 ha	68%
Entre 15 et 50 ha	39%
Entre 50 et 100 ha	43%
Supérieure à 100 ha	17%
<i>Ensemble des propriétés</i>	61 %

L'analyse des résultats fournis dans la figure 3.20 montre par ailleurs que 69 % des propriétés gérées individuellement ou par la famille n'ont pas de document de gestion contre respectivement 39 % pour les propriétés gérées par un garde et 12% pour les propriétés gérées par une société commerciale. Les documents de gestion paraissent en effet plus indispensables pour les propriétés gérées par des tiers (connaissance de la proprié-

té et des prestations effectuées) que dans le cas de forêts gérées directement par le propriétaire.

Il ne faut pas en conclure pour autant qu'aucune gestion n'est envisagée dans les propriétés n'ayant pas de document, mais l'enquête montre l'intérêt d'encourager les propriétaires forestiers privés à décrire leur propriété et à fixer des objectifs de gestion, notamment pour assurer la continuité de la gestion au moment des successions mais aussi pour témoigner de la durabilité de la gestion au cours du temps (processus de certification,...).

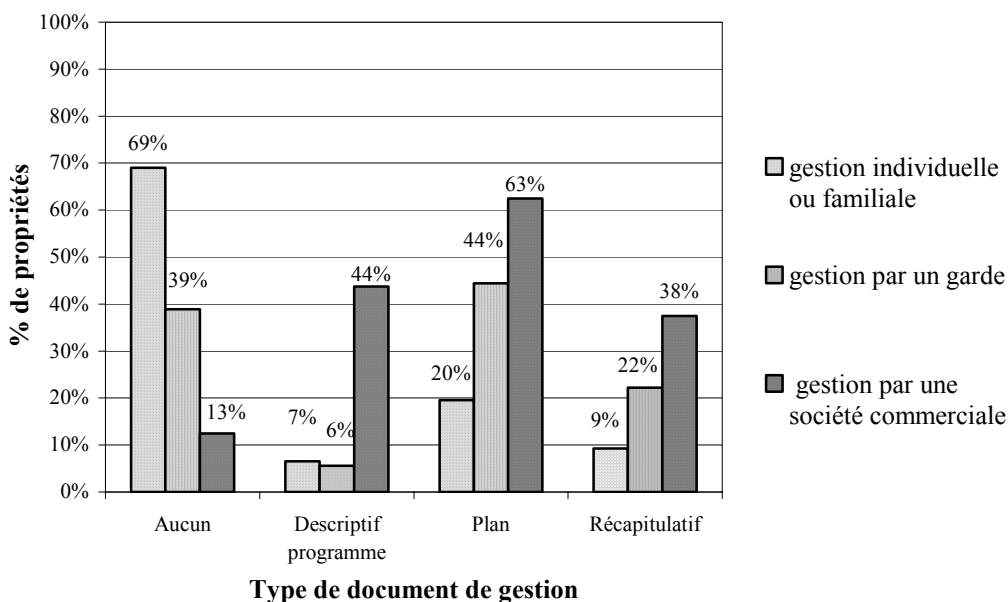


Figure 3.20. - Proportion des propriétaires ayant un document de gestion en fonction du type de gestionnaire.
Proportion of owners having a management document according to the type of manager.

Les subventions

La Région wallonne octroie des subventions aux propriétaires forestiers privés pour la régénération des peuplements, pour la première éclair-

cie et pour l'élagage à grande hauteur. L'enquête a tenté d'évaluer la proportion de propriétaires ayant déjà bénéficié de subventions et de relier celle-ci au type de propriétaire, au type de gestionnaire et à la surface des propriétés.

Le tableau 3.14 montre que 14 % des propriétés forestières constituant le jeu de données ont déjà bénéficié des subventions. Cette proportion diffère selon le type de propriétaire (tableau 3.15.) puisque les demandes de subventions concernent davantage les propriétés mises en société ou appartenant à des indivisions que les forêts de propriétaires isolés.

Tableau 3.14. - Fréquence des propriétés ayant bénéficié des subventions en fonction du type de propriétaire.
Frequency of properties having benefited from subsidies according to types of owners.

Type de propriétaire	Proportion ayant bénéficié des subventions
Un seul propriétaire	11 %
Une indivision	23 %
Une société	25 %
<i>Ensemble des propriétés</i>	14 %

Lorsqu'on analyse les résultats en fonction du type de gestionnaire, on remarque que la moitié des propriétés gérées par des sociétés commerciales demande des subventions alors que la proportion tombe à 24 % pour les propriétés gérées par des gardes et à moins de 10 % pour les propriétés gérées familialement.

Tableau 3.15. - Fréquence des propriétés ayant bénéficié des subventions en fonction du type de gestion.
Frequency of properties having benefited from subsidies according to types of managers.

Type de gestion	Proportion ayant bénéficié des subventions
Gestion individuelle ou familiale	9 %
Gestion par un garde	24 %
Gestion par une société commerciale	50 %
<i>Ensemble des propriétés</i>	14 %

Enfin, lorsqu'on analyse cette proportion de propriétés ayant déjà bénéficié de subventions en fonction de la surface, on remarque une augmentation quasi exponentielle, allant de 3 % pour les propriétés de moins d'1 hectare à 38 % pour les propriétés supérieures à 100 hectares (figure 3.21.).

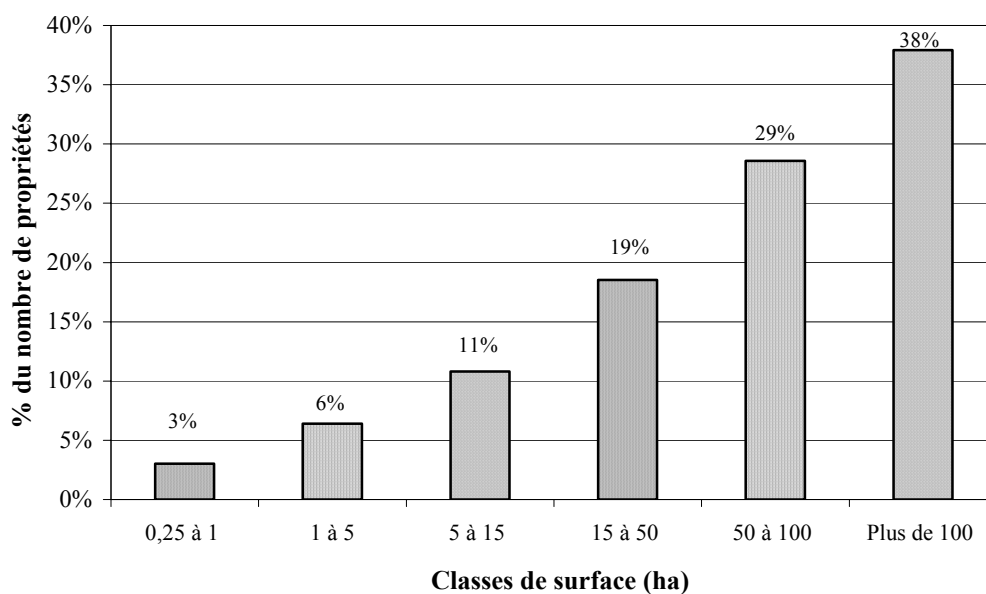


Figure 3.21. - Proportion de propriétaires ayant bénéficié de subventions en fonction de la surface des propriétés.
Proportion of owners having benefited from subsidies according to the surface of the properties.

Ces résultats de l'enquête relatifs à l'octroi de subventions font apparaître que, proportionnellement, ce sont davantage les grandes propriétés gérées par des sociétés qui en bénéficient. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que ces gestionnaires sont davantage habitués ou moins rebutés à faire ces démarches administratives.

3.3. Souhaits et commentaires des propriétaires

Ce dernier paragraphe fait le point sur le besoin d'informations des propriétaires pour la gestion de leur forêt. Une synthèse des différentes préoccupations et commentaires mentionnés par ceux-ci sera également présentée.

Le besoin d'informations

L'enquête demandait également aux propriétaires s'ils estimaient être suffisamment informés des différentes mesures de politique forestière concernant la forêt privée. 71 % des propriétaires qui ont répondu à l'enquête estiment ne pas recevoir suffisamment d'informations pour assurer la gestion de leur propriété. La figure 3.22 montre l'évolution de cette proportion en fonction de la surface des propriétés. On observe une diminution du besoin d'informations pour les propriétaires de surfaces supérieures à 15 hectares mais plus d'un tiers des propriétaires de forêts dépassant 50 hectares estiment néanmoins manquer d'informations.

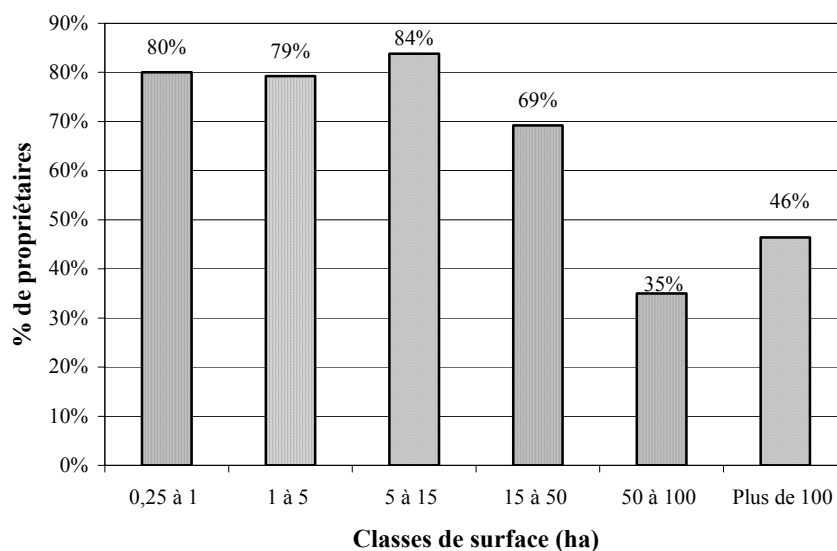


Figure 3.22. - Proportion de propriétaires estimant manquer d'informations, par classe de surface.

Proportion of owners lacking information by categories of surface.

Les différentes catégories d'informations qui étaient proposées aux propriétaires concernaient les subventions, la fiscalité, la législation forestière, la chasse, l'urbanisme (aménagement du territoire) et la conservation de la nature. La figure 3.23 fournit la proportion du nombre de propriétaires estimant manquer d'informations pour chaque catégorie d'informations.

2/3 de ces propriétaires souhaitent avoir des informations sur les subventions. La conservation de la nature est le second thème le plus demandé. Il faut sans doute mettre cela en rapport, du moins pour partie, avec la mise en place du réseau Natura 2000. Beaucoup de propriétaires estiment par ailleurs ne pas être suffisamment informés en législation forestière et, dans une moindre mesure, en fiscalité. La chasse et l'urbanisme sont les deux thèmes les moins évoqués.

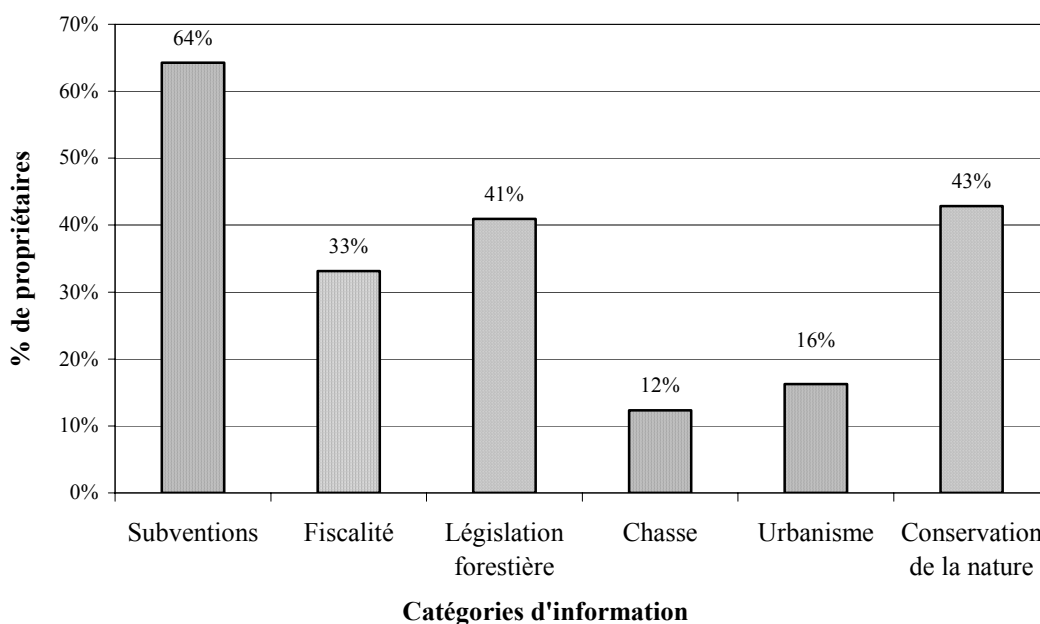


Figure 3.23. - Proportion des propriétaires souhaitant être informés pour les différentes catégories d'informations.

Proportion of owners wishing to be informed for the different categories of information.

La dernière partie de l'enquête laissait au propriétaire la possibilité de s'exprimer sur les différents problèmes qu'il rencontre dans la gestion de sa propriété et sur ses attentes en matière de politique forestière pour la forêt privée. Un résumé de ces commentaires est fourni dans le prochain paragraphe.

Problèmes et questions soulevés par les propriétaires

Sur les 237 réponses utilisables, 81 comportent des commentaires soit 34 %. Cette proportion n'est pas négligeable et montre de nouveau le souhait qu'ont les propriétaires de communiquer et de s'informer.

Les thèmes abordés sont relativement diversifiés mais on retrouve quelques sujets qui paraissent récurrents.

L'attachement sentimental est souvent décrit par le propriétaire. De même, plusieurs propriétaires évoquent le besoin qu'ils ont d'aller se détendre en travaillant ou en se promenant dans leur propriété. D'autres font allusion à des *problèmes de transmission* de la propriété (divergences de vue, désintéressement de certains,...).

En ce qui concerne la *fiscalité*, les propriétaires (14 % des réponses avec commentaires) soulèvent le problème des droits de succession qu'ils jugent trop élevés compte tenu de la faible rentabilité des propriétés forestières, surtout dans le cas de feuillus. Ils évoquent également le fait que cet impôt provoque une gestion au coup par coup des propriétés et la proposition, déjà émise à plusieurs reprises, de remplacer les droits de succession par une taxe annuelle à l'hectare est suggérée.

Une part non négligeable des propriétaires (14 % des réponses avec commentaires) font état de *conflits les opposant avec des chasseurs*. Ces problèmes sont liés essentiellement à des dégâts (régénération et peuplements) dus à des populations de gibier trop importantes. Certains dénoncent le fait que ces dégâts, qui compromettent les revenus escomptés à moyen, voire à long terme, ne soient pas dédommagés alors qu'ils le sont dans le cas d'une culture agricole, dont le cycle de production est pourtant nettement plus court.

Les *problèmes liés à l'exploitation forestière* (dégâts d'exploitation) sont aussi évoqués par une proportion importante de propriétaires qui souhaiteraient être davantage protégés contre ces risques lors des exploitations.

Les problèmes d'accès aux parcelles et notamment le manque d'entretien de certains chemins vicinaux sont soulevés par plusieurs propriétaires.

Au niveau de la *pression touristique* sur la forêt privée, quelques propriétaires évoquent le problème de promeneurs mais surtout d'engins motorisés circulant sans autorisation sur des chemins privés. Les propriétaires font allusion aux dépôts sauvages et autres déchets laissés en forêt par des personnes peu respectueuses.

En matière de *conservation de la nature*, si certains propriétaires regrettent la manière dont ont été délimités les sites Natura 2000 et craignent les conséquences sur la gestion, d'autres souhaitent par contre être informés davantage afin de mieux prendre en compte la conservation de la nature dans la gestion de leur forêt.

Enfin, au niveau de la *gestion concrète de leur forêt*, les propriétaires évoquent, en plus des problèmes d'ordre sylvicole (reprises de plantation, problèmes sanitaires) :

- la difficulté que certains d'entre eux ont à obtenir des renseignements pour la gestion de leur propriété (certains, principalement des petits propriétaires, sont à la recherche de personnes ou d'un organisme qui les aiderait) ;
- leur mauvaise connaissance du marché du bois qui les défavorise lors des ventes ;
- les problèmes de chablis dus aux coupes dans des parcelles voisines (certains proposent d'obliger les propriétaires effectuant une coupe à blanc dans une parcelle de prévenir à l'avance les propriétaires de parcelles contiguës).
- la difficulté de vendre des lots de faible volume et les lots de première éclaircie en résineux ;
- la préférence qu'ils accordent aux opérations de gestion groupées par rapport à un remembrement volontaire mais aussi la difficulté qu'ils ont à rassembler les personnes intéressées par cette gestion groupée.

Tous ces commentaires provenant des propriétaires traduisent manifestement un besoin d'être davantage informés et aidés pour la gestion de leur propriété. Les différentes mesures de politique forestière pour la forêt privée devraient être basées sur ce constat afin d'être pertinentes et efficaces.

Conclusion

Les résultats de cette enquête montrent une tendance à l'évolution des fonctions de la forêt pour le propriétaire privé. Si par le passé la propriété forestière était perçue essentiellement comme un système de production permettant d'avoir des revenus non négligeables, le contexte socio-économique actuel fait que la forêt est davantage perçue comme un patrimoine auquel le propriétaire attache une valeur avant tout sentimentale sans exclure d'en retirer des revenus. Ce changement de conception devrait notamment être pris en compte dans toute démarche de politique forestière concernant la forêt privée. Il en est de même pour la demande en informations qui transparaît dans cette enquête. Une part importante des propriétaires souhaiterait être davantage informée des différentes mesures mises en œuvre pour la forêt privée. Les résultats de cette enquête mettent également en évidence la nécessité de développer et de favoriser la gestion groupée pour les propriétés morcelées afin de conserver une rentabilité suffisante, indispensable pour financer la gestion forestière. Ce constat montre que la gestion de la forêt privée gagnerait certainement à la mise en place d'une structure d'accompagnement des propriétaires qui serait l'outil d'une politique forestière avant tout incitative.

Remerciements

Cette enquête a pu fournir des résultats grâce aux 245 propriétaires qui ont consacré de leur temps pour répondre au questionnaire. Qu'ils en soient remerciés.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements au personnel des bureaux de l'Administration du Cadastre de Bruxelles, Arlon, Namur, Mons et Liège pour leur collaboration lors de la sélection des adresses. Un tout grand merci également à Mesdames M. DOIGNIES, A. BASTOGNE et à Messieurs C. GEERTS et A. MONSEUR de l'Unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels (FUSAGx) pour leur aide précieuse dans le suivi administratif de l'enquête.

Références bibliographiques :

BARY-LENGER A., LUC F., SALENGROS P., STORDEUR P., SYLIN M. (1993). Comportement et motivations des propriétaires forestiers privés dont les biens sont situés en Région wallonne, *Silva Belgica*, **100**(3), 7-22.

Institut national de Statistique (1976). *Recensement général de l'agriculture et des forêts de 1970, tome V, recensement au 15 mai : recensement forestier*. Royaume de Belgique, Ministère des Affaires économiques, 261 p.

LECOMTE H., FLORKIN P., MORIMONT J.-P. et THIRION M. (2003). *La forêt wallonne, état de la ressource à la fin du 20ème siècle*. Ministère de la Région Wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Division de la Nature et des Forêts, Direction des Ressources forestières, Jambes, Fiche technique, 69 p.

RONDEUX J. (1995). L'inventaire forestier wallon : un outil de développement régional. *Cah. For. Gembloux* **15**, 14p.

SNOY T., REGINSTER Y., DEVILLEZ F. (1986). Le petit propriétaire forestier en Wallonie. Images d'une réalité aux multiples facettes. *Bull. Soc. Roy. For. de Belgique*, **93**(3), 127-133.

Dans la même collection

- N° 1 La forêt et les forestiers : réalités, nouvelles approches et défis
par J. RONDEUX
- N° 2 Pour une production ligneuse de qualité : impératifs écologiques et
sylvicoles
par Ph. BAIX, M. DETHIOUX et J. RONDEUX
- N° 3 Construction d'une table de production pour le douglas [*Pseudotsuga*
menziesii (MIRB.) FRANCO] en Belgique
par J. RONDEUX, C. LAURENT et A. THIBAUT
- N° 4 Nouveaux développements dans l'usage de l'informatique dans
l'aménagement forestier
par J. RONDEUX
- N° 5 Les inventaires forestiers en Europe : Tentative de synthèse
par H. LECOMTE et J. RONDEUX
- N° 6 Technique d'inventaire d'alignements forestiers : Application aux brise-
vent situés dans le nord du Sénégal
par J. HEBERT, S. VANWIJNSBERGHE, J. RONDEUX et A.
TOUSSAINT
- N° 7 Etablissement de courbes de productivité pour les peuplements de frêne
(*Fraxinus excelsior* L.) en région limono-calcaire du Condroz et de l'Entre-
Sambre-et-Meuse
par A. THIBAUT, H. CLAESSENS, J. RONDEUX
- N° 8 Essai d'amélioration de la pisciculture de l'Ombre commun [*Thymallus*
thymallus L.]
par B. LAFFINEUR, W. DELVINGT, A. LAMOTTE
- N° 9 Le "Programme de développement de la Région Nord" en République
Centrafricaine. L'expérience de la zone pilote de Sangba
par T. d'ESPINEY, J. TELLO, W. DELVINGT
- N° 10 Management information systems : emerging tools for integrated forest
planning
par J. RONDEUX
- N° 11 Facteurs écologiques de production du frêne (*Fraxinus excelsior* L.) en
Condroz et productivité des stations potentielles
par H. CLAESSENS, A. THIBAUT, J. RONDEUX
- HS Etre ingénieur agronome forestier
par J. RONDEUX
- N° 12 Ressources naturelles et inventaires intégrés : la logique du possible
par J. RONDEUX
- N° 13 Modèles de croissance et gestion des forêts : une étroite complémentarité
par J. RONDEUX
- N° 14 Geo-referenced forest information for Belgium
par J. RONDEUX

- N° 15 L'inventaire forestier wallon : un outil de développement régional
par J. RONDEUX
- HS Quelle stratégie pour le développement rural dans la structuration de
l'espace régional ?
par J. RONDEUX
- N° 16 Indices et courbes de fertilité pour les peuplements de douglas
(*Pseudotsuga menziesii* (MIRB.) FRANCO) en Belgique
par A. THIBAUT, J. RONDEUX, H. CLAESSENS
- N° 17 Classement d'aspect appliqué aux sciages d'épicéa commun (*Picea abies*
(L.) KARST) d'Ardenne
par F. BAILLY, H. LECOMTE, L. FRAIPONT
- N° 18 Evolution des principaux types d'aides à la décision en matière de
gestion forestière
par P. LEJEUNE, J. RONDEUX, J. HEBERT
- N° 19 L'inventaire permanent des ressources ligneuses de la Région wallonne :
principaux aspects méthodologiques
par J. RONDEUX, H. LECOMTE, P. FLORKIN, M. THIRION
- HS 1897 - 1997. Répertoire des thèses de fin d'études des Ingénieurs
agronomes - orientation "Eaux et Forêts" issus de la Faculté universitaire
des Sciences agronomiques de Gembloux
- N° 20 Itinéraires sylvicoles pour la production de frêne de qualité
par H. CLAESSENS
- N° 21 Quelques données inédites sur l'accroissement des peuplements de hêtre
en Région wallonne
par J. RONDEUX, H. LECOMTE, P. FLORKIN, M. THIRION, J. HEBERT
- N° 22 Forestry curricula at the Gembloux Agricultural University
par J. RONDEUX
- N° 23 Tarifs de cubage pour les petits bois de mélèze (*Larix* sp.) en Ardenne
par D. PAUWELS, J. RONDEUX
- N° 24 Un modèle de gestion informatisé pour les plantations d'épicéa commun
en Ardenne belge
par P. LEJEUNE, A. THIBAUT, D. PAUWELS
- N° 25 La forêt et les forestiers dans notre société : défis et enjeux pour demain
par J.-P. SCHÜTZ
- N° 26 La gestion forestière durable en Région wallonne, l'apport de l'inventaire
permanent
par G. KOESTEL, H. LECOMTE, J. RONDEUX
- N° 27 La gestion forestière durable en Région wallonne, intégration
d'indicateurs appropriés à l'inventaire permanent
par H. LECOMTE, G. KOESTEL, J. RONDEUX
- N° 28 Inventaires forestiers et biodiversité
par J. RONDEUX

- N° 29 Forêt privée et politique forestière en région wallonne
par V. COLSON, J. HEBERT, J. RONDEUX
- N° 30 Les mélèzes, un nouveau défi pour la sylviculture des résineux en
Wallonie
Par J. RONDEUX